Sommaire d'évaluation du Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue

par Danièle Laliberté

RAPPORT DE RECHERCHE : 2017–R007

DIVISION DE LA RECHERCHE

www.securitepublique.gc.ca

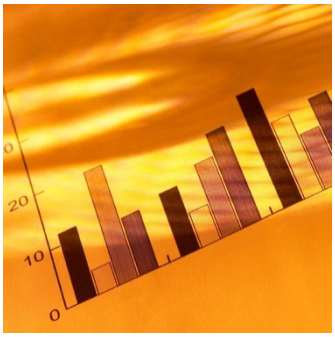

BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE** ET **RÉSILIENT**

Sécurité publique Canada
Public Safety Canada

Canada

Sommaire

Ce document porte sur l'évaluation du Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue (PSI-MTL/GDR), implanté à Montréal de 2009 à 2014 auprès de 142 contrevenants âgés de 15 à 25 ans, associés aux activités criminelles des gangs de rue et à haut risque de récidive, ou à risque d'expérimenter les crimes reliés aux gangs de rue. L'impact du programme sur les comportements délinquants, les risques criminogènes, l'intégration sociale et l'engagement dans les gangs de rue a été évalué. Le devis est de type quasi-expérimental avec groupe témoin apparié et mesures répétées. Une collecte de données auprès de 33 participants et de 45 contrevenants du groupe témoin a été complétée par l'analyse des dossiers de 127 participants et 166 jeunes constituant un groupe de contrôle. Il n'y a pas différences significatives quant à la nature et à la gravité des délits des nouvelles condamnations. Les taux de récidive du groupe expérimental et du groupe témoin sont comparables après avoir contrôlé le risque, les antécédents criminels et le niveau de surveillance policière. Le taux de manquement aux conditions de surveillance du groupe programme est alors légèrement plus élevé, ce qui pourrait s'expliquer par des différences dans les mécanismes de rapportage : « alors que les infractions sont généralement le fait de plaintes de citoyens, de victimes ou d'actions proactives (ou réactives) de la police, les manquements aux conditions de surveillance peuvent témoigner de la réactivité des intervenants qui accompagnent ou surveillent les personnes contrevenantes ». Le coût total du PSI-MTL/GDR sur 5 ans est de 14 820 543 $, soit 31 163,34$ par jeune.

Note de l'auteur

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada. Prière d'acheminer toute correspondance à propos du présent rapport à l'adresse suivante :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Courriel : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Remerciements

L'auteure remercie les évaluateurs d'impact et le CJM-IU pour leur excellent travail et leur collaboration. Elle souligne la contribution des collègues de Sécurité publique Canada qui ont joué un rôle dans l'implantation et l'évaluation du PSI-MTL/GDR. Elle remercie aussi les Services correctionnels du Québec, les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, le Service de police de la Ville de Montréal, de la Direction des poursuites criminelles et pénales, de la Ville de Montréal, des procureurs, les organismes communautaires PACT de rue et Boys & Girls Club de LaSalle, ainsi que les centres jeunesse de Laval, Lanaudière et de la Montérégie.

Renseignements sur le produit

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017

N° PS113-1/2017-7F-PDF au catalogue.
ISBN 978-0-660-23672-8

Table des matières

Introduction 3
Description du programme 3
Le modèle d'intervention et les caractéristiques du programme 3
La fidélité de l'implantation 3
Objectifs de l'évaluation 5
Méthodologie de l'évaluation 5
Résultats 6
Comparabilité des groupes expérimental et témoin au temps initial 6
Premier volet de l'évaluation 6
Deuxième volet de l'évaluation 7
Comparaisons pré-post 8
Évolution des risques et besoins des jeunes du PSI-MTL/GDR 8
Nouvelles condamnations des jeunes du groupe expérimental et du groupe témoin 8
Analyse descriptive des coûts 9
Discussion 10
Références 11

Introduction

Description du programme

Le modèle d'intervention et les caractéristiques du programme

Le Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue (PSI-MTL/GDR)[1], mis en œuvre à Montréal de 2009 à 2014 auprès de 142 contrevenants âgés de 15 à 25 ans[2] associés aux activités criminelles des gangs de rue et à haut risque de récidive, ou à risque d'expérimenter les crimes reliés aux gangs de rue. Le programme, qui s'inspirait de la *Community-Wide Approach to Gang Prevention, Intervention, and Suppression (*Spergel et al, 1994), visait l'harmonisation progressive des principes d'intervention entre les partenaires et la circulation de l'information entre les intervenants 24h/7 jours. Le PSI-MTL/GDR comportait comme axes d'intervention la surveillance, l'encadrement, l'aide et la référence des jeunes. Le premier axe comprend l'établissement d'un cadre de contingence basé sur les conditions judiciaires associées à la peine, la surveillance du respect des conditions de l'ordonnance selon les modalités prévues par la loi et prévoyant l'ajustement de l'intervention lors des manquements. L'encadrement clinique reposait sur une évaluation différentielle des participants comprenant l'analyse criminologique et psychosociale de leur situation. La supervision des jeunes prenait en compte les besoins liés à des facteurs criminogènes et aux conditions de l'ordonnance afin de les responsabiliser dans leur intégration sociale. Ceux-ci ont participé à des ateliers de développement des habiletés pro-sociales, tout en ayant accès à des activités pro-sociales rééducatives, occupationnelles, sportives, d'employabilité et de travail, de loisir ou de bénévolat communautaire. Des activités familiales et liées à des interventions spécifiques étaient aussi offertes; par ailleurs, le risque de compromission de la fratrie, dont l'appartenance à un gang, était évalué par les intervenants. Enfin, le dernier axe de l'intervention visait l'aiguillage des jeunes et éventuellement de leur fratrie à des organismes d'aide et de référence. Les principaux extrants des activités incluent un environnement d'intervention délimité pour chaque candidat; 3 à 4 rencontres hebdomadaires de suivi organisées; une dizaine d'ateliers de groupe organisés (75 à 100 heures d'intervention directe modulées selon 3 phases d'une durée d'environ 16 à 18 semaines); des activités pro-sociales organisées, éducatrices ou liées à l'employabilité des clients (20 à 40 heures par semaine); et des séances de consolidation des apprentissages organisées offertes jusqu'à 3 mois après la fin des activités.

La fidélité de l'implantation

Afin d'évaluer la fidélité de l'implantation, les chercheurs ont exploité les données saisies dans les dossiers informatiques institutionnels de 76 jeunes ou inscrites manuellement par les

---

[1] Le PSI-MTL/GDR a été développé par le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU) et implanté en collaboration avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (CJFB) et les Services correctionnels du Québec (SCQ). L'intervention impliquait aussi le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP), la Ville de Montréal, des procureurs, ainsi que les organismes communautaires PACT de rue et *Boys & Girls Club* de LaSalle.

[2] Le programme a été implanté dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et LaSalle auprès de 138 contrevenants et 4 contrevenantes durant 57 mois, soit d'août 2009 à juin 2014, mois durant lequel le processus de fermeture a débuté.

intervenants[3]. Les plans d'intervention (PI) de ces participants comportent en moyenne 2,6 objectifs, avec une prédominance d'objectifs reliés au travail et aux études (47% des PI). Des objectifs pour l'occupation des temps libres sont inclus dans 33% des PI, comparativement à 24% pour les objectifs reliés à l'acquisition d'habiletés sociales et 22% pour ceux qui visent le respect de la mesure pénale et/ou des conditions imposées. Enfin, 20% des PI comportent des objectifs concernant le réseau social, les projets de vie adulte et l'autonomie. Les objectifs des PI de 65 jeunes provenant du CJM-IU ont pu être mis en correspondance avec les résultats obtenus à l'IRBC. La correspondance entre les domaines de besoins identifiés dans l'IRBC et les objectifs définis dans le PI a été analysée pour cinq domaines de besoins. Le tiers (33%) des domaines à risque élevé identifiés avec l'IRBC correspond à un objectif spécifique inséré dans le PI. Par ailleurs, 17% des jeunes ont dans leur PI un objectif lié à un domaine d'intervention sans avoir toutefois eu de besoins élevés à ce niveau selon l'IRBC. Cette faible correspondance pourrait être due à la difficulté à transposer l'évaluation des risques et des besoins en une stratégie d'accompagnement individualisée. Elle pourrait être reliée aux particularités de l'IRBC, qui évalue le niveau de risque sans pour autant proposer de pistes d'intervention. À partir de l'évaluation des besoins, les évaluateurs concluent que, pour être efficace, la prise en charge devrait cibler toxicomanie, loisirs, éducation, emploi, fréquentation de pairs délinquants, attitudes et orientations pro-criminelles.

La perception de la fidélité de l'implantation a aussi été déterminée à partir d'un questionnaire administré à 22 acteurs impliqués dans le programme[4]. La majorité des répondants a bien compris le programme alors que le but général du programme leur avait été clairement présenté. Les intervenants ont toutefois hésité à s'approprier des manières précises d'intervenir dans le programme (consignes, procédures et attitudes), et plusieurs avaient de la difficulté à saisir les implications de l'approche pour les attitudes, stratégies et PI. Les activités prévues étaient relativement centrées sur les principes directeurs du programme et généralement réalisées en respectant les durées prescrites, mais il était difficile d'obtenir le niveau d'effort attendu de la part des contrevenants. Des scores moyens[5] de fidélité de l'implantation ont été établis pour le caractère spécifique du programme (7,7), les fondements du programme (7,6), la réussite à rejoindre le nombre de personnes visées (7,4), la réceptivité du répondant face au nouveau programme (7,4), l'intensité de l'intervention et la participation attendue (7,0), ainsi que les manières d'intervenir (6,9). La grille permettait aussi de déterminer leur perception de l'appui offert par le milieu de travail (7,5), le soutien apporté par la théorie et le manuel du programme (5,7), ainsi que le soutien reçu par la formation et la supervision (5,1).

---

[3] Il s'agit des PI de 66 contrevenants du CJM-IU et de 10 du CJFB. Des données ont été extraites du Système électronique de saisie de données chronologiques du PSI-MTL/GDR, de l'environnement informatique du Projet Intégration jeunesse (PIJ) des centres jeunesse et du système Dossier Administratif Correctionnel (DACOR) des SCQ.

[4] Les chercheurs ont adapté la Grille d'auto-évaluation de la fidélité d'implantation d'un programme de Joly et Thibaudeau (2009) afin de mesurer la fidélité de la mise en œuvre en 2012 auprès de 22 répondants (des intervenants, personnes assumant des rôles de direction ou participant au Comité directeur du projet, et des agents de liaison).

[5] Les scores obtenus varient de 4,3 à 8,9/10. Les résultats au-dessus de 7,5/10 sont considérés comme les points forts de la fidélité de l'implantation, alors que ceux en dessous de 6/10 indiquent les faiblesses.

Objectifs de l'évaluation

La recherche visait à mesurer l'impact du PSI-MTL/GDR sur les comportements délinquants et les risques criminogènes, l'intégration sociale et le niveau d'engagement dans les gangs de rue de jeunes contrevenants âgés de 15 à 25 ans. Une analyse descriptive des coûts et une analyse coûts-efficacité[6] devaient également être menées.

Méthodologie de l'évaluation

L'étude est basée sur un devis quasi-expérimental avec appariement et mesures répétées. Les mesures envisagées dans le devis initial n'ont pu être achevées dans l'ensemble des analyses en raison de données manquantes et de refus de répondre. Le principal défi méthodologique a été d'atteindre un maximum de puissance statistique en s'ajustant à la réalité des difficultés posées par le recrutement au programme et à l'évaluation. Des collectes de données[7] auprès de 33 participants au PSI-MTL/GDR[8] ont été complétées par un second volet d'évaluation basé sur l'exploitation des dossiers administratifs et des données produites par le système de justice pour 127 contrevenants[9]. Le groupe témoin du premier volet est formé de 45 clients du CJM-IU, des CJBF, du Centre jeunesse de Laval et du Centre jeunesse de la Montérégie, bénéficiant principalement du programme de probation régulière (n=8) et du programme de suivi intensif différencié (n=28), de même que du système correctionnel adulte ayant des peines de probation ou d'emprisonnement avec sursis (n=9). Les critères d'appariement de ces deux groupes sont l'âge, le quartier, l'appartenance ethnoculturelle et le niveau de risque. L'appartenance aux gangs de rue était basée sur les auto-déclarations et les données du SPVM. Le groupe de contrôle du second volet de l'évaluation comprend 166 contrevenants ayant reçu des services en vertu de la LSJPA offerts par les centres jeunesse ou les SCQ dans régions administratives de Montréal, Laval et la Montérégie. Les critères d'appariement sont l'âge, la région administrative de résidence et le nombre d'antécédents de délinquance.

Le premier volet de la recherche évaluative a déterminé la comparabilité des sujets des deux groupes au temps initial et identifié les variables à contrôler lors des analyses ultérieures. Dans le cadre du second volet, le contenu des dossiers d'une dizaine de cas jugés représentatifs a été

---

[6] L'étude de faisabilité d'une analyse coûts-efficacité a démontré qu'elle n'était pas réalisable.

[7] Les principaux outils utilisés lors du pré-test étaient un questionnaire pour cerner les caractéristiques démographiques; le *Gang Involvement Scale* (GIS) et le MAC Gang (MAC[8]) pour mesurer l'association aux gangs de rue; l'Inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI) utilisé par les SCQ et l'Inventaire des risques et besoins liés aux facteurs criminogènes IRBC dans les centres jeunesse (adaptation du LS/CMI) pour déterminer le risque de récidive; le *Structured Assessment of Protective Factors* (SAPROF) pour évaluer les facteurs de protection , le *Multidimensional Inventory of Development, Sex, and Agression* (MIDSA) pour retracer l'histoire développementale et l'historique de violence; et enfin un questionnaire informatisé sur la délinquance auto-révélée qui est une adaptation de l'échelle *Self-Report of Offending-Revised* (SRO-R).

[8] Dont dix étaient placés sous la responsabilité des SCQ et vingt-trois relevaient du CJM-IU.

[9] Les sources de données et outils de collecte utilisés dans ce volet comprennent l'IRBC et le Projet intégration jeunesse (PIG) pour les centres jeunesses; le LS/CMI et les Dossiers administratifs correctionnels (DACOR) aux SCQ; les fiches criminelles officielles obtenues auprès des Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Système d'empreintes digitales (SED); le Module d'informations policières (MIP) et les données de récidive officielle du Greffe pénal du Ministère de la justice.

codifié, un manuel et une grille de codification testés, ajustés et vérifiés. Une vingtaine de dossiers choisis au hasard ont été codifiés à l'aveugle par des assistants de recherche[10]. Puis, l'ensemble des dossiers ont été analysés. Un ensemble d'analyses ont été effectuées pour déterminer la comparabilité des deux groupes au temps initial, et pour les comparer après la période de suivi. L'analyse a porté sur l'évolution des risques et besoins du groupe programme du temps 1 au temps 2. La nature et la gravité des nouvelles condamnations (première récidive) des participants au PSI-MTL/GDR ont été comparées à celles du groupe témoin. La durée écoulée avant la récidive a été étudiée ainsi que la surveillance policière pour ces deux groupes de jeunes.

Résultats

Comparabilité des groupes expérimental et témoin au temps initial

Premier volet de l'évaluation

Le premier volet de la recherche démontre que les participants au PSI-MTL/GDR sont comparables au groupe témoin sur le plan sociodémographique, mais plus fréquemment de langue maternelle autre que le français (63,6% versus 40%, $p<0,05$). La durée de l'ordonnance ou de la peine était plus longue pour le groupe expérimental ($t=2,53$, $p<0,02$), soit 14,7 mois comparativement à 9,3 mois. Peu de jeunes (n= 78) considèrent explicitement leur groupe de pairs comme un gang de rue, et plus du tiers des répondants se considèrent ou se sont déjà considérés comme membres d'un gang de rue[11]. Si on n'observe pas de différences significatives pour l'appartenance aux gangs de rue entre les deux groupes, les jeunes du groupe témoin rapportent par contre avoir été victimes des gangs de rue dans une plus grande mesure (57,8% versus 34,46%) que les contrevenants du groupe programme (phi=0,23, $p<0,05$). Cependant, les niveaux de l'adhésion à la culture de gang diffèrent ($t=2,67$, $p<0,01$, D de Cohen = 0,64) comme l'indiquent un score total de 73,9 pour le groupe programme (n=30) et de 89,9 pour le groupe témoin (n=43)[12]. Le groupe témoin adhère plus fortement aux règles et rituels des gangs ($t=2,37$, $p<0,05$) et aux normes et valeurs des gangs ($t=2,04$, $p<0,05$)[13]. Il n'y a cependant pas de différences significatives en ce qui a trait à l'adhésion aux signes et symboles de reconnaissance des gangs. Le risque de récidive mesuré avec l'IRBC est inférieur à ce qui avait été anticipé avec une moyenne de 20,7 pour le groupe expérimental (n=16) et de 23,6 pour le groupe témoin (n=24). L'analyse de la distribution des scores indique que seulement 33,3% des participants au groupe témoin sont considérés à haut risque ou à très haut risque, et 18,8% pour les participants au programme[14]. Les différences entre les deux groupes ne sont toutefois pas significatives. De plus, le SAPROF indique que les jeunes du PSI-MTL/GDR (n=17) et du groupe témoin (n=27) présentent un nombre comparable de facteurs de protection. Par rapport au groupe témoin

---

[10] Avec des coefficients d'accord inter juges Kappa de Cohen et des coefficients de corrélation intra classe.
[11] L'identification officielle des membres de gangs a été mesurée à partir des données disponibles dans les dossiers clinique et judiciaire. L'auto-identification de l'appartenance a été mesurée avec une version adaptée du GIS.
[12] Le score total mesuré avec le MAC^g est susceptible de varier de 43 à 215.
[13] Les scores pour les sous-échelles de l'outil varient de 1 à 5.
[14] Selon les normes de l'IRBC, le seuil est de 27.

(n=44), les contrevenants du groupe expérimental (n=32) tendent à auto-déclarer un nombre total de crimes commis au cours des douze derniers mois relativement comparable (766,8 pour le groupe expérimental versus 540,5, t=-092, p>0,05), et moins de types de délits (7,1 versus 11,5 types, t=3,75, p<0,001)[15]. Le groupe témoin a auto-révélé plus de vols (phi=0,33, p<0,01), de fraudes (phi=0,35, p<0,01) et de délits de violence (phi=0,24, p<0,05). Enfin, il n'y a pas de différences significatives importantes entre le groupe programme (n=15) et le groupe témoin (n=41) à l'égard de l'histoire développementale et l'historique de violence[16], sauf une légère différence par rapport au fait de se mettre à la place de l'autre (t=2,45, p<0,10).

Deuxième volet de l'évaluation

Selon l'analyse des dossiers réalisée dans le deuxième volet de la recherche, seuls 31% des individus ont été arrêtés pour la première fois après l'âge de 18 ans, et les participants au PSI-MTL/GDR sont significativement (t=2,86 et p<0,005) un peu plus âgés (17,1 ans) lors de la première arrestation que les jeunes du groupe témoin (16,3 ans). Les données d'arrestation du MIP indiquent que 17% du groupe expérimental n'était criminellement actif que depuis 6 mois lors de l'intégration au programme comparativement à 7% pour le groupe témoin au moment de l'intégration à l'évaluation). Le nombre moyen d'arrestations (6,9) du groupe expérimental (n=107) est inférieur (t=2,74, p<0,007) au nombre moyen (9,1) du groupe témoin (n=149), tandis que la fréquence annuelle des infractions ne comporte aucune différence significative. La nature des parcours criminels est dans l'ensemble comparable, les arrestations les plus fréquentes, mise à part celles relatives aux manquements aux conditions de surveillance, étant celles qui sont reliées à des actes de menace ou de violence, à des voies de fait, à des vols de moins de 5000$ ou pour des introductions par effractions. Des différences significatives ont été mesurées pour certains types d'infractions[17]. Selon le SED, le groupe expérimental (n=17) est représenté dans une moins grande proportion que le groupe témoin (n=166) dans la plupart des catégories délictuelles, surtout en ce qui concerne les introductions par effractions, les fraudes et les agressions sexuelles[18]. Les deux groupes ont dans l'ensemble commis des infractions dont les gravités moyenne et maximale sont comparables[19]. Par contre, les délinquants du groupe expérimental (n=107) cumulent en moyenne (t=3,73, p<0,001) moins de catégories de délits (3,5) que le groupe témoin (n=149 : 4,4). L'analyse du profil de risque et des besoins criminogènes démontre un risque de récidive général modéré[20], et un risque élevé pour les antécédents délictuels, la toxicomanie et les loisirs. Les niveaux de risque des groupes expérimental (n=56) et témoin (n=31) de la clientèle des SCQ sont élevés et semblables. Le groupe expérimental a un risque supérieur en ce qui a trait à la fréquentation de pairs délinquants (t=4,58, p<0,001) et pour les attitudes et orientations pro-criminelles (t=2,15, p<0,023).

---

[15] Selon la version française de l'échelle du *Self-report of Offending-Revised* (SRO-R).
[16] En se basant sur le MIDSA.
[17] Pour les arrestations pour des vols de moins de 5,000 $ avec X^2(1, n=256)=12,1, p<0,001; les introductions par infractions avec X^2(1, n=256)=6,6, p<0,007; les méfaits avec X^2(1, n=256)=5,6, p<0,013; les fraudes avec X^2(1, n=256)=8,6, p<0,002; les infractions criminelles reliées à la circulation avec X^2(1, n=256)=6,6, p<0,007; et celles liées aux armes offensives avec X^2(1, n=256)=6,4, p<0,01).
[18] Avec des résultats respectifs de : X^2(1, n=293)=5,3, p<0,015; X^2(1, n=293)=5,5, p<0,017; X^2(1, n=293)=7,1, p<0,005.
[19] En fonction de l'Indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada.
[20] À partir de l'IRBC dans les centres jeunesse, et du LS/CMI aux SCQ.

Comparaisons pré-post

Évolution des risques et besoins des jeunes du PSI-MTL/GDR

Les risques et besoins des jeunes ont été évalués avec l'IRBC (n=30) ou le LS/CMI (n=15)[21] avant leur participation au programme et en moyenne 560 jours (18 mois) plus tard. Le score total de l'IRBC ne varie pas, mais les besoins à l'égard des infractions antérieures ou actuelles augmentent significativement ($p<0,01$), ainsi que les besoins d'accompagnement pour les relations avec les camarades ($p<0.05$). Au contraire, les besoins de soutien pour l'éducation et l'emploi diminuent ($p<0.05$). Le score global du LS/CMI, les antécédents de délinquance et les besoins criminogènes ne changent pas. En prenant simultanément en compte les résultats reliés à ces deux outils, la proportion de sujets à risque de récidive élevé ou très élevé passe de 31% à 49%, surtout à cause des jeunes qui étaient initialement à risque modéré. Mais la hausse de la cote de risque pourrait être due au fait que l'intervenant connaît mieux le contrevenant.

Nouvelles condamnations des jeunes du groupe expérimental et du groupe témoin

Les nouvelles condamnations[22] des participants au PSI-MTL/GDR (n=105) consignées dans les fiches du SED ont été comparées à celles du groupe témoin (n=167). Cinquante-deux jeunes, soit 17% de l'échantillon, ont été condamnés pour une autre infraction (en excluant les manquements). Il y a des différences significatives entre les deux groupes, le taux de condamnation du groupe expérimental étant plus élevé pour l'ensemble des délits (25,7% versus 15%, Phi=0,13, $p<0,05$) et les manquements aux conditions de surveillance (13,3% versus 1,8%, Phi=0,23, $p<0,001$). Par contre, les différences entre les deux groupes de jeunes à l'égard d'une nouvelle condamnation pour un délit violent ou non violent ne sont pas significatives. Il n'y a pas de différence significative dans la nature des délits constituant la première récidive[23], et les gravités moyenne, maximale et totale des infractions des deux groupes sont comparables[24].

Les techniques d'analyse de survie ont permis de déterminer la proportion des contrevenants susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle condamnation et la durée écoulée avant l'occurrence de cet événement[25]. Les évaluateurs ont tracé des courbes cumulatives de survie pour les nouvelles condamnations en ayant recours aux analyses de Kaplan-Meier à l'aide du test du Log-Rank de Mantel-Cox. La durée médiane d'observation des participants au PSI-MTL/GDR (47 mois) est plus longue que celle du groupe contrôle (37 mois), l'entrée dans le programme étant

---

[21] Dans certains cas la première évaluation a été réalisée après l'entrée dans le programme. L'évaluation achevée le plus tard possible durant le programme a été utilisée pour le temps 2.

[22] Les condamnations relatives à un manquement à une condition ou à une ordonnance ont été consignées séparément car elles ne sont pas en soi des infractions criminelles. Les condamnations pour délits résultent de délits contre la personne ou de délits non violents (contre la propriété, prostitution, infractions relatives aux drogues, aux armes offensives, à la circulation ou contre l'ordre public, etc.)

[23] En se basant sur la catégorie de délit et l'Indice de gravité de la criminalité de Statistique Canada.

[24] La gravité maximale est la gravité du délit le plus grave (gravité la plus élevée) alors que la gravité totale est la somme des gravités de toutes les infractions, considérant le nombre de chefs d'accusation. Les condamnations pour manquements ont été exclues de l'analyse.

[25] La date de début d'observation (ou de début du risque de récidive), qui correspond à l'entrée dans le PSI-MTL/GDR, varie pour chaque sujet. Dans le cas du groupe témoin, elle correspond à la date d'entrée dans l'évaluation. La date de fin d'observation est la date de l'extraction de données du SED (17 septembre 2015). La date de décès de deux jeunes malheureusement décédés constitue leur date de fin d'observation.

survenue antérieurement à la constitution du groupe contrôle. Par ailleurs, la méthode des analyses de survie pallie les biais que pourraient induire ces durées d'observation inégales. La comparaison des courbes avec le coefficient de Breslow révèle des différences au niveau de la durée écoulée avant une nouvelle condamnation pour un manquement (Chi^2=14,47, p<0,001), les différences pour un délit en général étant marginalement significatives (Chi^2= 2,88, p=0,051).

Les taux de condamnation légèrement plus élevés des participants au PSI-MTL/GDR pourraient s'expliquer par des écarts dans le risque de récidive initial. C'est pourquoi le niveau de risque initial et les antécédents criminels ont été contrôlés dans une comparaison subséquente des taux de récidive et de la durée avant la nouvelle condamnation à l'aide des courbes cumulatives de survie et des modèles de régression semi-paramétrique des risques proportionnels de Cox. Malgré ces contrôles, le groupe expérimental conserve un risque de récidive plus élevé, ayant près de trois fois plus de chances (exp b= 2,85) d'être condamné pour n'importe quel délit ou un délit violent (exp b =2,79). Ces différences sont treize fois plus fortes au niveau des condamnations pour un manquement aux conditions de surveillance (exp b = 13,74), ce qui pourrait être expliqué par le fait que le programme vise à exercer une surveillance intensive.

Afin de déterminer des biais reliés à la surveillance policière, le niveau de surveillance de chaque jeune[26] a été établi par un indice créé sur la base des données policières et des différences de moyennes ont été calculées avant et après le début du PSI-MTL/GDR. Les résultats indiquent une surveillance accrue des jeunes avant leur entrée au programme par rapport au groupe témoin (t=2,74, p=0,007). L'écart significatif entre les deux groupes augmente grandement suite à leur inclusion dans le programme (t=8,26, p<0,001), avec un nombre moyen d'événements de surveillance par participant de 3,8 par rapport à 0,71 pour le groupe témoin. L'accroissement est significatif (t=7,62, p<0,001). D'autres analyses des durées cumulatives de survie avant les nouvelles condamnations ont donc été réalisées[27]. Les groupes deviennent alors relativement comparables au niveau des condamnations pour de nouveaux délits, des nouveaux délits violents et de nouveaux délits non-violents. Les différences précédemment observées étaient donc probablement dues à une surveillance accrue des jeunes du PSI-MTL/GDR. Le contrôle pour cette surveillance différentielle ne permet toutefois pas d'expliquer les différences reliées aux nouvelles condamnations pour des manquements aux conditions de surveillance (b=2,68, p=0,013). Le groupe expérimental a un rythme plus rapide de nouvelles condamnations en cette matière.

Analyse descriptive des coûts

Le coût total du PSI-MTL/GDR est de 14 820 543 $ et le coût par participant est de 67 055,04 $[28] (46 640,25 $ pour l'intervention et 20 414,80 $ pour l'administration). Ces montants incluent les coûts directs du programme et les coûts réguliers des services offerts par les organismes. En retirant ces derniers frais afin d'estimer le niveau d'effort requis pour implanter ce type de

---

[26] Dans cet indice, quatre codes de surveillance ont été fusionnés en une somme : Personne interpellée; Personne observée; Signalée personne suspecte; et Véhicule observé.
[27] En incluant un contrôle pour le risque (évalué avec le LS/CMI ou l'IRBC), le nombre de condamnations antérieures et le niveau de surveillance policière.
[28] L'information n'était pas disponible pour les cinq derniers mois du programme, durant lesquels l'équipe d'implantation procédait à la fermeture du programme.

programme au sein de services existants, le coût par participant révisé est de 31 163,34 $ (19 143,26$ pour l'intervention et 12 020,08 $ pour l'administration).

Discussion

La comparaison des jeunes du groupe expérimental et du groupe témoin avant leur entrée dans le programme ou dans l'évaluation démontre qu'ils étaient dans l'ensemble similaires, malgré l'existence de quelques différences significatives qui ont entraîné le contrôle statistique de certaines variables lors des analyses ultérieures. Il n'y a cependant pas de différences significatives importantes au niveau de l'historique de violence auto-déclarée par les jeunes et des parcours criminels révélés par les dossiers. De plus, les gravités moyenne et maximale des infractions sont comparables. Par ailleurs, le groupe expérimental avait un nombre inférieur d'arrestations et cumulait moins de catégories de délits que le groupe témoin avant l'entrée dans le programme. Par contre, il posait un risque supérieur en ce qui a trait à la fréquentation de pairs délinquants et au niveau des attitudes et orientations pro-criminelles.

Dans l'ensemble, les risques et besoins des jeunes ne varient pas significativement après leur participation au PSI-MTL/GDR. Cependant, les besoins reliés aux infractions et les besoins d'accompagnement pour les relations avec les camarades augmentent, contrairement aux besoins de soutien pour l'éducation et l'emploi qui diminuent. Les plans d'interventions comportaient une prédominance d'objectifs en lien avec le travail et les études. L'analyse de la fidélité de l'implantation a par ailleurs indiqué la possible difficulté à transposer l'évaluation des risques et des besoins en une stratégie d'accompagnement individualisée. Pour être efficace, la prise en charge devrait cibler toxicomanie, loisirs, éducation, emploi, fréquentation de pairs délinquants, attitudes et orientations pro-criminelles.

L'examen de la récidive démontre un taux de nouvelles condamnations plus élevé pour le groupe expérimental (25,7%) par rapport au groupe témoin (15%). Il n'y a cependant pas de différences significatives quant à la nature des délits ou leur gravité. Le calcul de taux séparés indique l'absence de différences significatives pour les délits violents (contre la personne) et non violents, mais révèle des différences au niveau des nouvelles condamnations pour un manquement aux conditions de surveillance (13,3% versus 1,8%). Le niveau de risque initial et les antécédents criminels ont été contrôlés dans une analyse subséquente des taux de récidive et de la durée avant la nouvelle condamnation. Le groupe expérimental a alors près de trois fois plus de chances d'être condamné pour n'importe quel délit ou un délit violent, et jusqu'à treize fois plus de risque d'avoir une nouvelle condamnation pour un manquement aux conditions de surveillance. Ces différences pourraient fort bien découler d'une réactivité et d'une surveillance accrue de la part du système de justice, et non de comportements plus répréhensibles. C'est ainsi que le risque, les antécédents criminels et le niveau de surveillance policière sont ensuite contrôlés dans le calcul des taux de récidive des deux groupes, qui deviennent alors comparables. Toutefois, les taux de manquements aux conditions de surveillance du groupe expérimental demeurent légèrement plus élevés, ce qui pourrait en partie s'expliquer par des différences dans les mécanismes de « rapportage ». En effet, « alors que les infractions sont généralement le fait de plaintes de citoyens, de victimes ou d'actions proactives (ou réactives) de la police, les manquements aux conditions de surveillance peuvent témoigner de la réactivité des intervenants qui accompagnent ou surveillent les personnes contrevenantes » (Lafortune et al., 2016 : 131).

Références

Joly, J. et M. Thibaudeau (2009). *Grille d'autoévaluation de la fidélité d'implantation d'un programme*. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

Lafortune, D., Morselli, C., Guay, J-P, Fredette, C., Gagnon, C. et M-N Royer (2016). *Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue. Rapport d'évaluation final* soumis à Danièle Laliberté, Sécurité publique Canada.

Spergel, I.A., Chance, R., Ehrensaft, K., Regulus, T., Kane, C., Laseter, R., Alexander, A., and S. Oh (1994). *Gang Suppression and Intervention: Community Models*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. NCJ 148202.